

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 14 SEPTEMBRE 2010

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoints ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. DAHLET Gilbert
- FREYMANN Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien
- NEHLIG Christian - SCHMITT Fabien.

Absent excusé :

M. BLOESING Théo ayant donné pouvoir à M. NUSSLEIN Paul.

1. Acquisition d'un terrain de la rue du Moulin

Monsieur le maire expose que les travaux d'aménagement d'une aire de retournement au bout de la rue du Moulin nécessitent l'acquisition d'un terrain appartenant à M. WIRTH Emmanuel et Mme FRELEZAUX Corinne.

Ce terrain a fait l'objet d'un procès verbal d'arpentage fixant sa superficie à 1,20 are. Les frais de géomètre et d'enregistrement seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Accepter le prix de cession fixé à 20,- € TTC l'are,
- Autoriser l'acquisition dudit terrain aux conditions suivantes :

Vendeurs	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
M. WIRTH Emmanuel et Mme FRELEZAUX Corinne	Section 10 n° 195/42	Muehlfeld	1,20 are	24,- €

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par devant Monsieur le Maire d'Oermingen, M. BLOESING Théo, premier adjoint étant habilité à signer ledit acte en tant que représentant de la Commune.

2. Cession d'un terrain du lotissement « La Colline du Hohberg »

• **Cession du lot n°18**

Monsieur le maire présente une demande d'acquisition de terrain de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg ».

Considérant la requête en acquisition de terrain à bâtir de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg », émanant de M. et Mme KIEFER Damien, domiciliés 11 rue de la Mairie à Oermingen ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juin 2008 fixant le prix de cession à 4.000,- € (quatre mille euros) TTC par are ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du terrain à bâtir suivant, aux clauses du cahier des charges annexé à l'arrêté municipal, et aux conditions suivantes :

Lot	Acquéreur	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
N°18	M. et Mme KIEFER Damien	Section 7 N°307/198	Village	6,39 ares	25.560,- €

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par devant Monsieur le Maire d'Oermingen, M. BLOESING Théo, premier adjoint étant habilité à signer ledit acte en tant que représentant de la Commune.

• Cession du lot n°08

Monsieur le maire représente une demande d'acquisition de terrain de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg ».

Considérant la requête en acquisition de terrain à bâtir de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg », émanant de Madame LEULLIER Marguerite, domicilié 18 rue de Herbitzheim à Oermingen,

Attendu que l'acquéreur, n'ayant pas pu réaliser cette cession dans le cadre d'un Pass Foncier avec un taux réduit de TVA, devra s'acquitter du taux normal ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juin 2008 fixant le prix de cession à 4.000,- € (quatre mille euros) TTC par are ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du terrain à bâtir suivant, aux clauses du cahier des charges annexé à l'arrêté municipal, et aux conditions suivantes :

Lot	Acquéreur	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
N°8	Mme LEULLIER Marguerite	Section 2 N°607/531 et 611/531	Hohberg	9,02 ares	36.080,- €

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par devant Monsieur le Maire d'Oermingen, M. BLOESING Théo, premier adjoint étant habilité à signer ledit acte en tant que représentant de la Commune.

3. Avenant n°1 au marché du parking de la gare

Monsieur le maire présente et commente l'avenant n° 1 au marché de travaux du parking de la gare résultant de travaux complémentaires à réaliser par l'attributaire du marché, en accord avec la maîtrise d'œuvre, la municipalité et les services techniques du Conseil général.

Ces travaux consistent à porter la largeur de la route départementale RD 123 à 5,50 mètres et sécuriser le carrefour avec la RD 919. Leur coût est estimé à 5.729,70 € HT.

Considérant la délibération du 16 février 2010 portant attribution du marché de travaux de l'aménagement du parking de la gare,

Vu la proposition de signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot unique du parking de la gare attribué à l'entreprise IRION,

Vu l'avis favorable de la maîtrise d'œuvre pour l'acceptation de cet avenant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Accepter l'avenant n° 1 au lot unique du marché attribué à l'entreprise IRION de Sarre-Union aux conditions suivantes :

Montant initial HT	Montant HT de l'avenant	Montant définitif HT du marché
165.631,80 €	5.729,70 €	171.361,50 €

- Autoriser Monsieur le maire à notifier et signer cet avenant n° 1 au marché de travaux, ainsi que tout document utile à la réalisation de ces travaux.

4. Classement du concours 2010 des maisons fleuries

Monsieur le maire présente le résultat du concours 2010 des maisons fleuries. L'exploitation des fiches d'appréciation complétées par le jury, issu du conseil municipal de Keskastel et d'Oermingen, permet d'arrêter le classement et proposer l'attribution des différents prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le classement du concours 2010 des maisons fleuries ;
- Autorise le maire à procéder au versement des prix TTC selon les tableaux suivants :

▪ Maisons avec jardin

Clf	Nom des lauréats	Prix
1	KANY Joseph	75,-
2	BUCK Jacky	75,-
3	EBERHARDT Albert	75,-
4	ANTHONY Gustave	60,-
5	LUDMANN Gilbert	45,-
	SCHMITT Antoine	45,-
7	DEHLINGER Gaston	30,-
	LERBSCHER Patrick	30,-
9	DEHLINGER Jeannot	30,-
10	HOFFMANN Albert	30,-
Prix d'encouragement		
E	MICHELS Christian	20,-
E	SANCHEZ Alphonse	20,-
E	HOFFMANN Jean-Pierre	20,-
E	LEHNERT Gilbert	20,-

▪ Maison sans jardin

CLT	Nom des lauréats	Prix
1	STOLL Didier	75,-
2	WITTMANN René	75,-
3	GEYER Gilbert	75,-
4	TRIMBORN Marcel	60,-
	KANY Joseph (père)	60,-
6	KLEIN Gilbert	45,-
	SCHMITT Hubert	45,-
8	KIRCH Jean-Paul	30,-
9	LAOUAR Yves	30,-
10	KAPPES Norbert	30,-
Prix d'encouragement		
E	DEBES Albert	20,-
E	LENHARDT Gustave	20,-
E	DEHLINGER Louise	20,-
E	HERRMANN Liliane	20,-

5. Attribution d'une seconde fleur au concours des villages fleuris

Monsieur le maire propose que, suite à l'obtention de la seconde fleur au concours national des villes et villages fleuris, les agents impliqués dans le fleurissement bénéficient à titre exceptionnel de bons cadeaux.

Considérant la qualité et la diversité de nos espaces fleuries et leur bon état d'entretien,

Vu l'attribution de la seconde fleur à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Attribuer des chèques cadeaux aux agents ayant participé aux travaux de fleurissement selon les conditions suivantes :

Nom prénom de l'agent	Montant du chèque
M. LERBSCHER Patrick	300 €
M. GEYER Emmanuel	300 €
Mme MULLER Claudette	300 €
M. BOURDIN François	100 €
Total	1 000 €

- Autoriser Monsieur le maire à commander ces bons et en assurer le règlement.

6. Rapport annuel 2009 sur la qualité du service d'eau potable

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix de l'eau. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par la DDASS du Bas-Rhin.

Pour l'année 2009, l'eau distribuée par la commune est restée conforme aux normes réglementaires, et elle présente une excellente qualité bactériologique.

Le conseil municipal adopte le rapport annuel 2009.

7. Rapport annuel 2009 sur la qualité du service de l'assainissement

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par les services du SDEA du Bas-Rhin.

Pour l'année 2009, les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires, et les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

Le conseil municipal adopte ce rapport annuel 2009.

8. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le maire précise qu'un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) sera signé avec la CAF et la Communauté de commune du Pays de Sarre-Union, qui intégrera notamment les actions de notre accueil périscolaire « Les Ecureuils ».

Cette convention précise les objectifs et les modalités d'intervention de la caisse d'allocations familiales (CAF) dans le fonctionnement et le financement de cette structure.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Accepter le principe de la signature d'un Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF et la Communauté de commune du Pays de Sarre-Union,
- Autoriser Monsieur le maire à signer ce CEJ prenant effet à compter du 01 janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013.

9. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

• Dossier de M. SCHOENACKER Laurent

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. SCHOENACKER Laurent pour les travaux de ravalement des façades de la maison sis 4, rue de la Gare. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 5.380,50 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. SCHOENACKER Laurent visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,
Vu que la surface subventionnable est estimée à 120 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 457,20 €.

• Dossier de M. BOOS Patrice

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. BOOS Patrice pour les travaux de ravalement des façades de la maison sis 7, rue du Muguet. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 13.972,80 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. BOOS Patrice visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,
Vu que la surface subventionnable est estimée à 171 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 651,51 €.

- **Dossier de M. EHRHARDT Christian**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. EHRHARDT Christian pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sis 7, rue de l'Eglise. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 11.786,46 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. EHRHARDT Christian visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 110 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 419,10 €.

10. Examen du projet d'aménagement de la rue de Kalhausen

Monsieur le maire précise que le bureau d'études Nord Est Ingénierie, ayant en charge la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rue de Kalhausen, a finalisé les aspects techniques de l'opération.

Considérant le projet d'aménagement de la rue de Kalhausen portant stabilisation des accotements et réfection de la chaussée,

Vu le projet technique élaboré par la maîtrise d'œuvre pour un montant estimatif de travaux de 147.269,50 € HT,

Mais attendu que le projet de construction d'un nouvel établissement de détention générera le passage de nombreux camions risquant de dégrader à nouveau cette voirie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Différer les travaux d'aménagement de la rue de Kalhausen, dans l'attente d'orientations plus précises quant à l'avenir du centre de détention.

11. Examen de devis :

▪ Restauration des vitraux de l'église St Rémi

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de grosses réparations des vitraux de l'église St Rémi,

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 29 juin 2010 par l'atelier BASSINOT HERVE Frères de Nancy, spécialiste en vitraux d'art, relatif à la restauration des vitraux de l'église catholique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'atelier BASSINOT Hervé Frères pour un montant HT de 3.332,03 € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

▪ Aménagement d'un accès à l'Eichel

Au vu du coût prévisionnel des travaux d'aménagement d'un accès à l'Eichel pour le camion pompe des sapeurs pompiers, Monsieur le maire propose de différer ces travaux dans l'attente du résultat d'autres essais de pompage à partir d'un pont ou d'une voirie existante.

Le conseil municipal en prend acte.

▪ Aménagement de voiries

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de voiries comprenant des sections de trottoirs (rue de la Montée) et de voiries (impasse des lilas, rues de Sarre-Union et de Keskastel),

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 11 septembre 2010 par l'entreprise WENDLING de Weislingen, relatif aux travaux d'aménagement de voiries et de trottoirs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise WENDLING pour un montant HT de 5.158,- € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

12. Participation aux investissements

Monsieur le maire rappelle la nature et le montant des investissements réalisés pour les manifestations locales et la bibliothèque, pour lesquels une participation financière est sollicitée à l'Inter Association d'Oermingen (IAO) et au Photo Club d'Oermingen.

Considérant l'achat de stands pliants pour un montant HT de 2.149,25 € et l'acquisition de grilles d'exposition pour un montant HT de 3.119,50 €,

Vu la décision prise par le comité de l'IAO et du Photos club, portant acceptation du principe d'une participation financière à ces investissements,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Solliciter une aide financière de 3.550,- € (trois mille cinq cent cinquante euros) à l'Inter Association d'Oermingen,
- Solliciter une aide financière de 300,- € (trois cents euros) au Photo Club d'Oermingen,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ces titres de recette.

13. Affectation du bâtiment de l'ancienne poste

Monsieur le maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne poste est actuellement vacant de toute occupation, à l'exception des dépendances qui font l'objet d'une convention de location précaire et révocable.

Les travaux de rénovation sont estimés, par un homme de l'art, à environs 1.400 € le m² sans compter les aménagements extérieurs.

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal décide de différer sa décision de réhabilitation ou de cession dans l'attente de trouver un projet pour ce patrimoine du centre du village.

14. Acquisition de réserve foncière

Monsieur le maire expose que la SAFER a publié un appel à candidature pour l'acquisition d'un terrain, référencé en section 06 sous le numéro 0095 du lieudit « Buehl », d'une superficie de 3 ha 20 a 46 ca.

L'attribution de ce bien présentant un intérêt tout particulier pour la collectivité, dans la perspective d'une indispensable augmentation de sa réserve foncière, la municipalité a déposé sa candidature auprès de la SAFER.

Ce terrain permettrait également de concrétiser le projet de création d'un verger école d'une superficie de un hectare environs.

Le conseil d'administration de la SAFER statuera sur les différentes candidatures lors de sa séance du 07 octobre prochain. Le cas échéant, les conditions d'acquisition de cette parcelle seront soumises à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Confirmer la candidature de la commune à l'acquisition de la parcelle précitée,
- Charger Monsieur le maire de la défense des intérêts de la commune.

15. Divers

• Installation d'une plaque commémorative

Monsieur le maire donne lecture d'une correspondance émanant de M. SCHMITT Paul et de sa fille Bénédicte, qui attirent l'attention des élus sur l'absence de plaques commémoratives listant les noms des victimes catholiques de la seconde guerre mondiale.

Les communautés religieuses ont apposé des plaques nominatives sur leur lieu de culte, avec notamment la liste des victimes protestantes de 1914/18 et 1939/45 et la seule liste des victimes catholiques de 1914/18.

Notre monument aux morts ne comporte qu'une inscription impersonnelle « A nos morts ».

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Examiner favorablement cette requête,
- Retenir le principe d'une plaque commémorative listant sans distinction tous les noms des victimes des deux guerres mondiales,
- Charger la municipalité de la recherche d'un projet en harmonie avec l'actuel monument aux morts.

- **Subvention pour une action humanitaire**

Monsieur le maire expose qu'une première subvention de 300,- € a été attribuée aux jeunes du MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne), qui se sont engagés dans une action humanitaire visant à installer des panneaux photovoltaïques sur le presbytère d'un village du Sénégal, où ils souhaitent se rendre pour terminer les travaux.

Pour financer leur voyage, ces jeunes, issus de notre village et des communes environnantes, organisent différentes manifestations permettant de récolter des fonds, dont le nettoyage des rues du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une ultime subvention exceptionnelle au bénéfice de cette action humanitaire,
- Fixer le montant de cette aide financière à 100,- € (cent euros),
- Charger Monsieur le maire d'émettre le mandat de dépenses.

- **Commission de la voirie**

La commission de la voirie se réunira prochainement pour dresser la liste des différents trottoirs et autres rues nécessitant ponctuellement des réfections (impasse de l'Eichel, rue des Alliés, etc...).

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Démarrage des travaux de l'aire de retournement de la rue du Moulin ;
- Livraison d'un panneau d'affichage associatif offert par la scierie LEJEUNE de Siersthal ;
- Installation d'un panneau publicitaire pour la vente des terrains à bâtir ;
- Sécuriser la rampe d'accès handicapé de l'école maternelle...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo	Absent excusé	NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	